

**Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros Guirec  
Commune de Saint Quay Perros**

**A R R E T E**

**Portant interdiction de circulation sur  
une partie de la rue de la vieille côte  
le 4 septembre 2024**

**Le Maire de Saint Quay Perros,**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande des services techniques de Saint-Quay-Perros, en date du 3 septembre 2024

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de la vieille côte, pendant les travaux d'élagage de branches au bas de la rue, le 4 septembre 2024

**A R R E T E**

**Article 1 :** La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la vieille côte, pendant les travaux d'élagage de branches au niveau du trottoir au bas de la rue, le 4 septembre 2024

**Article 3 :** Une déviation sera mise en place par la rue des Hortensias et la rue de Crec'h Ar Goff

**Article 2 :** Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

**Article 3 :** Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et la déviation correspondante, sera mise en place par les services techniques de Saint-Quay-Perros, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 4 septembre 2024

**Article 4 :** Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Services Techniques de Saint-Quay-Perros

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 3 septembre 2024

**LE BOZEC Marcel**  
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 3 septembre 2024





22700 SAINT-JUAY-PERROS  
Le centre à deux pas de la mer

